

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

Décret n°2004-438 du 18 Octobre 2004
portant nomination des directeurs à
l'état – major de la marine nationale.
(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 2002-7 du 3 janvier 2002 portant attributions et organisation de l'état-major de la marine nationale;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n° 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement .

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE :

Article premier : Les officiers dont les noms et prénoms suivent sont nommés à l'état - major de la marine nationale en qualité de :

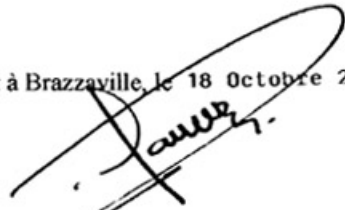
- **Directeur du personnel :**
Capitaine de vaisseau Médard EKOULA
- **Directeur du matériel :**
Capitaine de vaisseau Marcel NGOUYA
- **Directeur de l'instruction :**
Capitaine de vaisseau Moïse Miantoko
- **Directeur de la logistique :**
Capitaine de vaisseau Alexandre DZABATOU
- **Directeur de la sécurité militaire :**
Capitaine de frégate André MOUKILOU

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

2004-438

Fait à Brazzaville, le 18 Octobre 2004


Denis SASSOU - NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,


Rigobert Roger ANDELY

Le ministre délégué à la présidence de la République,
chargé de la défense nationale,


Général de division Jacques Yvon NDOLOU